



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2013
D-2013/195

Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

Acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux du terrain d'assiette nécessaire à l'aménagement du Jardin d'Armagnac. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble d'Armagnac et au titre des équipements publics financés en partie par les participations versées par les constructeurs, la Ville doit procéder à l'aménagement et l'entretien d'un jardin situé entre l'îlot D et l'îlot E sis rue d'Armagnac et rue Eugène Delacroix. Cet espace paysager s'inscrit dans la continuité du projet immobilier développé par les architectes du PAE et permettra d'apporter aux nouveaux habitants un lieu d'échange appropriable à proximité immédiate.

Dans un souci de régularisation foncière la Ville doit acquérir l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement du jardin traversant, constituée des parcelles cadastrées BW 306 et BW 314p d'une superficie totale de 2 414 m² environ. Le prix d'acquisition est fixé à 90 525 euros HT soit 50 euros/m², conformément au rapport de France Domaine en date du 14 mars 2013, auquel s'applique un abattement de 25% dans le cadre de la convention de coopération foncière entre la Ville et la CUB. Le terrain est cédé dans son état connu de pollution.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- l'acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux des parcelles cadastrées BW 306 et BW 314p d'une superficie totale de 2 414 m² environ situées rue d'Armagnac et rue Eugène Delacroix moyennant la somme de 90 525 euros HT
- l'ouverture au budget en cours des crédits correspondants à cette acquisition.

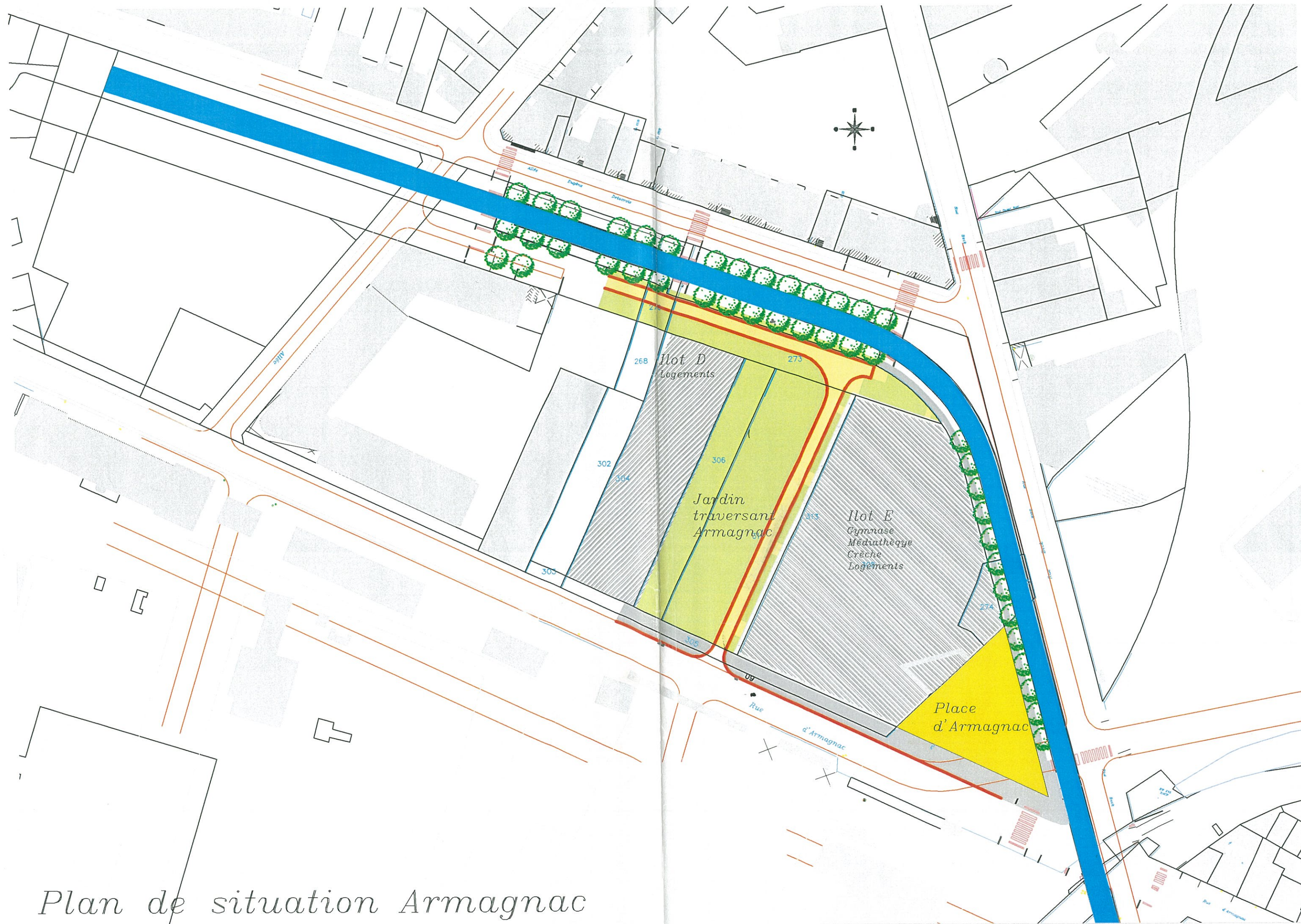
Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN



Plan de situation Armagnac

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
Bordeaux

Section : BW
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 06/02/2013
Support numérique :

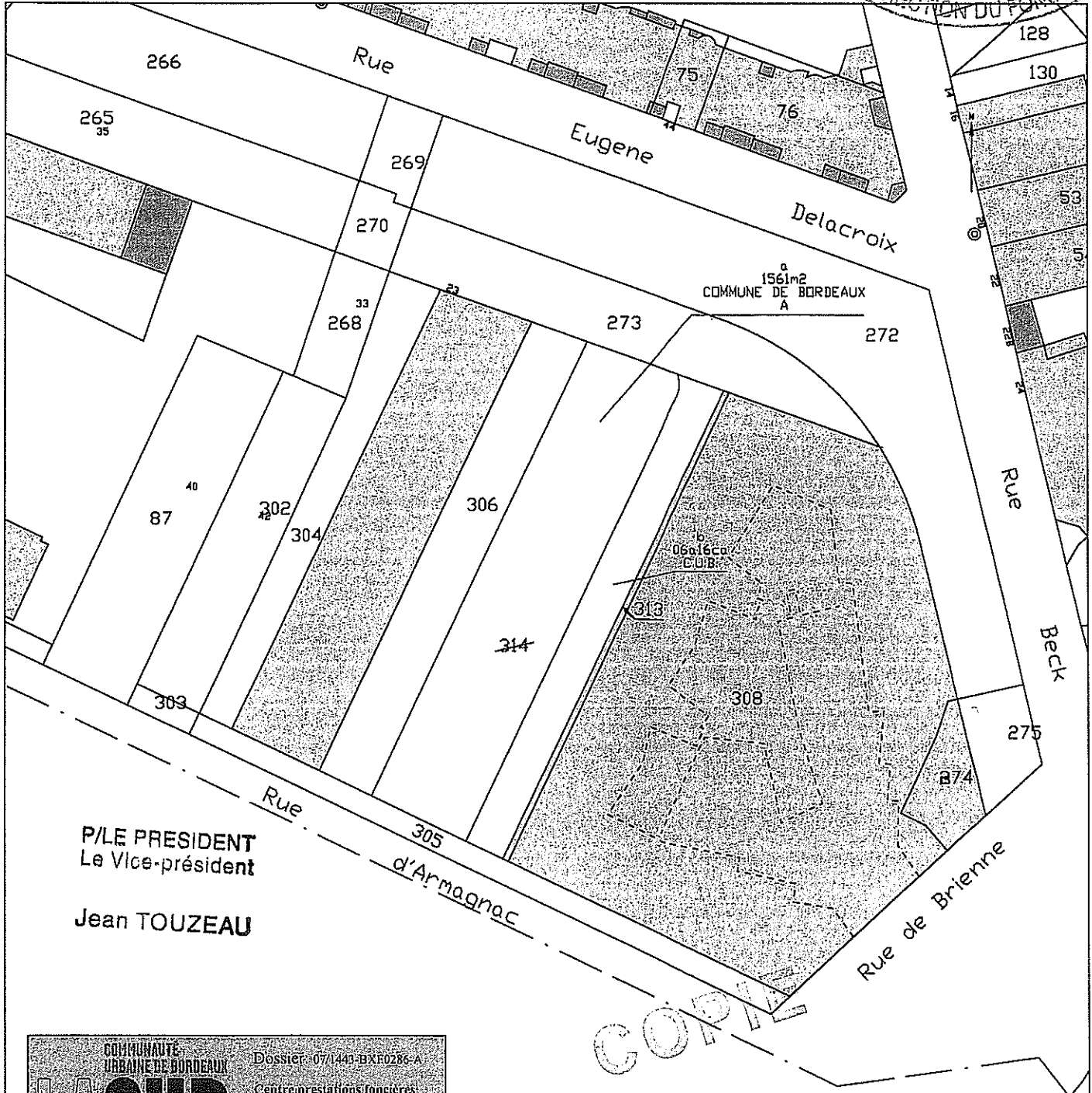
Numéro d'ordre du document d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage au de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 06/02/2013 par M. F. CARTI géomètre à LA C.U.B.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A _____, le _____

Document d'arpentage dressé par M. Fabrice CARTI
à : BORDEAUX
Date : 06/02/2013
Signature : *F. CARTI*
COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
GEOMETRE-EXPERT S.A.S
Esplanade Charles de Gaulle
53076 BORDEAUX CEDEX
05.56.59.84.51
DIRECTION DU FONCIER

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

D.A. Numérique



COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB
Dossier : 07/1441-BXR0286-A
Centre prestations foncières
Direction du Foncier
Pôle des Dynamiques Urbaines